

Rencontres Internationales Sciences et Cinémas RISC 2011 / 5^e édition

Marseille (France), 22-27 novembre 2011

RÈGLEMENT

- 1) La cinquième édition des **Rencontres Internationales Sciences et Cinémas (RISC)** aura lieu à Marseille (France) du **22 au 27 novembre 2011**.
- 2) Les **Rencontres Internationales Sciences et Cinémas** sont organisées par **l'association Polly Maggoo**, dont l'objectif est de faire découvrir tout au long de l'année des films contemporains, dans la diversité de leurs démarches artistiques, de leurs économies de production et de leurs thématiques.
- 3) **Tous genres de films** (documentaire, fiction, film expérimental, art vidéo, animation, essai,...) dont le sujet est directement lié à des **thématiques scientifiques** (sciences fondamentales, sciences du vivant, médecine, environnement, sciences humaines et sociales,...) sont éligibles.
- 4) Il n'y a aucun critère de durée ni de format (vidéo ou pellicule). Les films doivent être en **version originale**, soit **française** si la production est francophone, soit **sous-titrée en français** si la production est non francophone.
- 5) Les démarches les plus **singulières** et les **productions récentes** sont privilégiées (cependant, **la date de réalisation n'est pas un critère exclusif**).
- 6) Cette manifestation est **non compétitive**.
- 7) Les fiches d'inscription des films, intégralement remplies et signées, doivent être adressées à l'association Polly Maggoo, accompagnées **d'une copie DVD** du film. **Une fiche d'inscription par film** doit être établie, quelle que soit la durée du film.
- 8) Pour les films présentés à la sélection, les frais de transport et d'assurance sont à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes charges afférentes.
- 9) Les films sélectionnés seront présentés durant le festival préférentiellement dans leur **format d'origine** (vidéo, 16mm, 35mm).
- 10) Le festival prendra en charge les **frais de retour** des copies.
- 11) Les propriétaires des droits des films autorisent la **projection gratuite**, en public, dans toutes les manifestations organisées dans le cadre des *Rencontres*.
- 12) Les réalisateurs et réalisatrices s'engagent à **fournir gratuitement des extraits de leur film** (dans une limite de 3 minutes), aux fins de promotion de la manifestation auprès des télévisions.

13) Le festival prend en charge les frais d'assurance exclusivement entre la **réception et la réexpédition** des documents. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la **valeur de remplacement** de la copie ou de la vidéocassette.

14) L'association Polly Maggoo **se réserve le droit de conserver**, à fins de promotion, une copie DVD des **films sélectionnés**. Elle se réserve aussi le droit de conserver une copie des **autres films**, qui pourront, le cas échéant, être proposés dans le cadre d'autres événements (*Fête de la Science et actions « Cinésciences » tout au long de l'année*), **avec l'accord des ayants droits**.

15) Les inscriptions à la participation au festival sont **gratuites**, mais impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte en français fait foi.

Je soussigné(e),

.....
en qualité de :

Réalisateur(trice) Producteur(trice) Distributeur(trice),

Titre du (des) films
.....
.....

déclare avoir pris connaissance du règlement, et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à :
.....

Date :
.....

Signature :

À renvoyer complété **par courrier** à l'adresse suivante :

Association Polly Maggoo / RISC 2011
BP 20072
13472 Marseille Cedex 02
FRANCE